

Sage Assistant de Clôture de génération i7



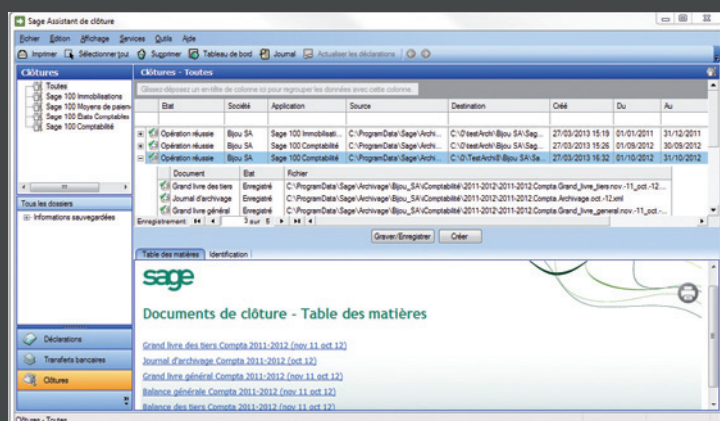
Le service "**Sage Assistant de Clôture**" en complément des applications Sage 30 et Sage 100 de génération i7 aide l'utilisateur dans la production des éléments à constituer et à sauvegarder dans le cadre de la loi fiscale de 2006 régit par le BOI 13 L-1-06 N°12 du 24 Janvier 2006 sur le contrôle des comptabilités informatisées.

La sécurisation dans le chaînage des tâches et processus pour effectuer les opérations de clôture périodique stipulées par la loi apporte **une tranquillité et une sérénité pour le chef d'entreprise.**

Les personnes chargées d'établir cette procédure de collecte et de conservation d'informations autour du contrôle des comptabilités informatisées trouveront en plus du respect de la conformité légale des **gains de productivité non négligeables.**

Ce service en relation avec les applications Sage 30 & Sage 100 génération i7 (Comptabilité, Immobilisations, Moyens de paiement, Gestion commerciale,...), permet dans le cadre d'une clôture périodique fiscale :

- d'organiser et d'automatiser les tâches et processus à effectuer
- de sécuriser et programmer les opérations de clôture
- de générer des gains de productivité administratifs
- de sauvegarder ces travaux sur différents supports (CD, DVD, autres médias...).



Pour plus d'informations

www.sage.fr/pme

ou **N° Indigo 0 825 825 603***

ou +33 (0)5 56 136 988

(Hors France métropolitaine)